

Il est urgent d'adapter son activité aux changements inéluctables du marché

Des bouleversements profonds entreront en vigueur dès 2017. Ils appellent des solutions de partenariat qui prennent du temps à mettre en place. Les gérants indépendants doivent donc s'y atteler sans plus attendre.



FRANZ DE PLANTA
Président de l'OAR-G, Organisme d'Autorégulation des Gérants de patrimoine et de MANTOR SA

Une contraction du nombre d'intermédiaires financiers a été constatée sur le marché depuis trois ans. Leur nombre se situe désormais en dessous de 6.000. L'attrition est d'environ 5% par an et représente près de 10% sur la période. Cette situation touche globalement les gérants de fortune indépendants, les fiduciaires et les sociétés d'investissement, les compagnies de trusts quant à elles restant stables (intermédiaires financiers -9%; intermédiaires financiers directement soumis -21%; gérants de fortune indépendants -12%). Il s'agit essentiellement de cessations d'activités provenant de départs à la retraite, de services complémentaires devenus non-rentables dans le cadre d'autres activités professionnelles, de remises de clientèle et de retour dans un cadre bancaire après les restructurations de ces dernières années, qui avaient poussé certains vers l'indépendance. Les regroupements sont encore totalement marginaux et ces informations restent consolidées chez les repreneurs (moins de 5% de l'ensemble). Des solutions de regroupement existent et proposent différentes possibilités de partenariat, outils

de gestion et consolidation, certaines ouvrant même l'accès aux marchés étrangers en fonction de leur réseau international. Or toute solution de partenariat nécessite du temps pour la mise en place et il est illusoire d'attendre le dernier moment pour tester partiellement ce chemin. Nous devons adapter résolument nos affaires sans procrastiner, car les changements sont inéluctables et rapides.

En effet, le délai référendaire de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) expire déjà début octobre et les textes des Lois LS-Fin et LEFin ont été discutés plusieurs fois avec les représentants du secteur financier (Banques, Assurances, Bourse, Industrie des Fonds de placement, Trusts, OARs) pour aboutir au message du DFF le 24 juin dernier. La recommandation finale du Conseil fédéral au Parlement devrait intervenir en novembre prochain en raison du calendrier électoral. Ainsi, le cadre de notre place financière sera déterminé en 2016 et avec l'échange automatique de renseignements devrait faciliter une reconnaissance internationale. 2017 sera l'année de «break-through», avec des dispositions transitoires symboliques et un «grandfathering» sans issue.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2014 - 2015 de la Fondation Genève Place Financière et l'analyse des chiffres du SIF sont préoccupants: la clientèle privée étrangère a diminué de plus de la moitié en dix ans et sa rentabilité plus encore, sans même rajouter l'impact du franc suisse, comme nos revenus sont majoritairement liés à des devises étrangères. L'accroissement des dépôts dans les banques s'est fait essentiellement avec les institutionnels étrangers, qui ne rapportent plus que quelques points de base.

A ceci s'ajoute l'abandon ou la vente de clientèle par les grandes banques internationales, qui quittent la Suisse et veulent opérer un recentrage sur leurs plus grands clients privés historiques, dont le potentiel commercial reste entier pour d'autres secteurs et produits bancaires (banque d'affaires, négoce et crédits commerciaux, immobilier, family office).

Depuis plus de vingt ans et jusqu'à la crise finan-

LA CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE A DIMINUÉ DE PLUS DE LA MOITIÉ EN DIX ANS. ET SA RENTABILITÉ A BAISSÉ ENCORE D'AVANTAGE.

cière, la banque privée a été poussée à l'extrême et rendue accessible aux plus petits épargnants. La segmentarisation des investisseurs en fonction de leur fortune et de leurs connaissances techniques, la croissance des requêtes prudentielles et les coûts engendrés, l'augmentation des risques juridiques, financiers et fiscaux, font remonter les montants minimaux exigés pour bénéficier d'experts avertis et de leurs conseils personnalisés pour des raisons de rentabilité et de prise de risque pour tous les opérateurs, banquiers et gérants de patrimoine indépendants.

Les incertitudes que nous connaissons pèsent sur nos entreprises: régularisation des avoirs gérés, régulations en cours, risques juridiques et financiers, répression fiscale, réduction des revenus, raréfaction de la demande et restructurations. Ainsi, notre place financière perd rapidement du terrain avec des modèles d'affaires et des besoins différents.

Le combat n'est cependant pas perdu: notre secteur voit encore arriver de nouveaux GFI, courageux et pragmatiques, animés d'esprit d'entreprise, malgré tous les changements structurels profonds, qui entreront en vigueur dès 2017.

Pour la future surveillance prudentielle, l'OAR-G est partisan d'une solution impliquant la création de plusieurs Organismes de surveillance (OS). Nous soulignons la nécessité de construire une autorité compétente, efficace et efficiente, prenant en compte les intérêts et spécificités de la place financière suisse, en particulier les sensibilités latines, romandes et tessinoises. En effet, nous recommandons une surveillance de proximité,

L'ACCROISSEMENT DES DÉPÔTS DANS LES BANQUES S'EST FAIT ESSENTIELLEMENT AVEC LES INSTITUTIONNELS ÉTRANGERS.

basée sur la confiance, l'expérience et l'efficacité, afin de maîtriser les coûts et d'assurer l'efficacité. Nous promovons activement cet objectif et participons dans le débat politique, la communication médiatique et le networking associatif sur cette question, qui nécessite une claire identification avec économiesuisse et le Forum Place Financière sous la présidence du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SIF), notamment sur l'accès au marché européen et la régulation, réunissant l'administration fédérale, la Banque Nationale Suisse et les acteurs économiques du secteur. Ces échanges constructifs se font librement, sans remettre en question les prérogatives et mandats de chaque partie, sans tabous mais pas bloquants. Ainsi, nous apportons depuis Genève notre expérience technique sur les réalités de notre métier, en particulier pour maintenir l'équilibre régional, qui est le ciment de la Confédération.

Les nouveaux banquiers privés ou gérants de patrimoine indépendants reprennent directement le nouveau paradigme, car ils n'ont pas de «legacy» ou de «bad will». Ceux-ci s'adaptent directement et s'équipent d'outils adéquats dès le début de leur activité. Ils savent investir dans les meilleurs supports IT et travailler avec les bonnes sources d'informations externalisées pour répondre aux demandes. Cette versatilité leur permettra de préserver des postes de travail qualifiés et de maintenir une productivité à la pointe face à la concurrence, tout en s'associant à des partenaires ciblés: penser globalement et agir localement.

Nos atouts complémentaires restent la protection des clients par notre cloisonnement juridique de l'UE et notre adhésion à la Convention de Lugano, la solidité des bilans de nos banques, notre expertise multidevises. Gouverner, c'est prévoir: ne pas se régionaliser et trouver des solutions de partenariat; agir, dès maintenant, pour influencer sur notre activité de demain. ■